

Annexe 1 AU CCP : Définitions

Diplômé	Personne présente dans le fichier fourni par l'OFIPE devant répondre au questionnaire
Tiers	Personne contactée qui n'est pas le diplômé. Cette personne ne peut pas remplir le questionnaire
Coordonnées téléphoniques	Numéro de téléphone. Un diplômé peut avoir plusieurs coordonnées téléphoniques
Répondant	Diplômé ayant répondu au questionnaire dans sa totalité
Interview	Questionnaire complet
Interview incomplète	Questionnaire débuté et inachevé
Refus tel	Diplômé refusant expressément de compléter le questionnaire par téléphone mais acceptant de répondre par mail.
Refus	Diplômé refusant expressément de compléter le questionnaire par téléphone ET par mail. Un tiers refusant de communiquer les coordonnées du diplômé n'est pas un refus défini ici
Refus de coordonnées	Un tiers refuse de donner les coordonnées téléphoniques du diplômé
Diplômé joignable	Diplômé non répondant disposant d'au moins un numéro valide. Un numéro valide est un numéro sur lequel le diplômé est potentiellement joignable. Les refus ne sont pas considérés joignables.
Injoignable	Diplômé ne disposant pas (plus) de numéros permettant de le joindre

Chaque numéro sera qualifié selon les modalités suivantes :

- Occupé
- NRP : Ne répond pas
- Répondeur
- Plus attribué
- Faux numéro : numéro appartenant à un tiers ne connaissant pas le diplômé
- Fax : numéro correspondant à un Fax
- RDV : numéro sur lequel le diplômé doit être contacté à une date donnée.
Le RDV peut être donné par le diplômé ou un tiers
- Refus de coordonnées : le tiers connaît le diplômé et refuse de communiquer ses coordonnées
- Répondu : Numéro sur lequel l'interview a été réalisée
- Pas composé : numéro jamais/pas encore appelé

Chaque diplômé sera qualifié selon les modalités suivantes :

- Répondant
- Interview incomplète
- RDV : un rendez-vous a été donné pour compléter le questionnaire
- Refus
- Refus tel
- Joignable
- Injoignable